

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BIKRA

DAIRA DE MCHOUNECHÉ

COMMUNE DE MCHOUNECHÉ

NIF : 095807129085022

AVIS D'INFRUCTUEUSE

Conformément aux dispositions de la loi n°23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'Article 40 et l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service publique,

Vue les procès-verbaux de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du 06/01/2026 et 11/01/2026.

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune de M'CHOUNÈCHE, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 05/2025 paru au quotidien national EL' jomhor arriyadhi en date du : 28/12/2025 et An-ansr en date du: 28/12/2025 et les journaux électronique anndZ en date du : 24/12/2025 et ALMASDAR en date du: 24/12/2025 relatif à :

N°	titre de l'opération et projet	Entreprise	Montant	Delai	Note technique	Observation
01	Revêtements des Rues dans les quartiers de M'chounèche et baniane				l'Appel d'offre est déclaré Infructueux pour motif que l'offre financière est jugée inappropriée	

les Soumissionnaires peuvent déposer leurs recours auprès de la commission des marché de la Commune de mchouneche dans un délai de (10) jours Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service publique. Pour les autres soumissionnaires le service contractant est tenu d'invité, dans le même avis ceux d'entre aux qui sont intéresser de sa rapprocher de ses service au plus tard (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service publique.